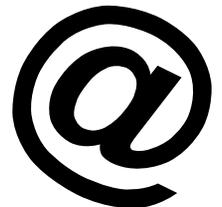


Saint-Pabu vous informe

par mail, par SMS : les informations en direct !



Nous renouvelons donc cette initiative via ce numéro distribué directement dans votre boîte aux lettres. En effet, vous n'avez peut-être pas vu ce feuillet dans le dernier numéro du Kannadig spécial disponible en mairie et dans les commerces.



Saint-Pabu vit, Saint-Pabu bouge.
Saint-Pabu souhaite vous informer au mieux.

Par le site internet www.saint-pabu.bzh, chaque semaine avec le Kannadig disponible en mairie ainsi que dans les commerces, et 2 fois par an avec le Kannadig spécial distribué parfois directement dans votre boîte aux lettres en été, vous êtes informés de l'actualité de notre commune.

Certaines informations vous intéressent particulièrement ? Vous souhaitez les recevoir en direct sur votre mobile, votre tablette ou votre ordinateur ?

Il vous suffit, pour cela, de remplir le bulletin ci-dessous et de le déposer ou l'envoyer à la mairie.

Si vous organisez une manifestation, souhaitez relayer une information pouvant être utile aux habitants de la commune, n'hésitez pas à la transmettre en mairie !



Je souhaite recevoir les informations de Saint-Pabu concernant

- la sécurité (*alertes jaune/orange/rouge ou routièrès, travaux, déviations, eaux de baignade...*)
- la jeunesse (*accueil périscolaire, ALSH, TAP, foyer des jeunes, CMJ...*)
- les manifestations culturelles (*spectacles, animations...*)
- la vie participative (*comité d'embellissement, Ad'Ap, Téléthon, collecte...*)



par mail à l'adresse @

par sms au numéro de portable 0. . - . . . -

Nom : Prénom :

Date : Signature :



Merci de remplir ce feuillet et de le faire parvenir en mairie (49 rue du Bourg 29830 Saint-Pabu)

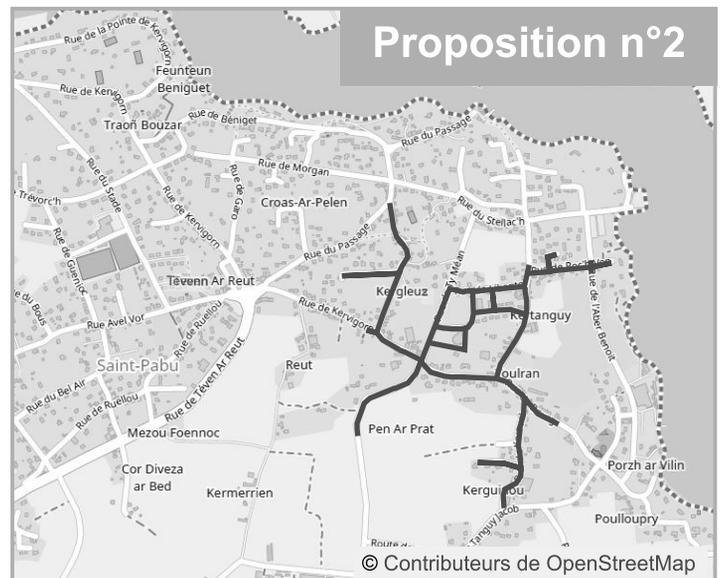
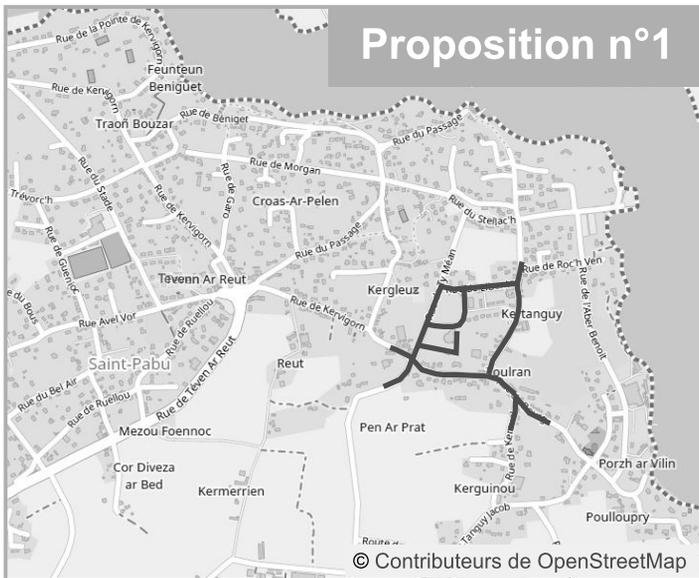
Sécurité routière à Saint-Pabu

Zone de circulation à 30 km/h : votre opinion ?

Vous n'avez peut-être pas vu ce feuillet dans le dernier numéro du Kannadig spécial. C'est pourquoi nous renouvelons cette consultation pour recueillir vos propositions dans l'intérêt général.

Afin d'améliorer les conditions de circulation dans Saint-Pabu, différents *cheminements doux* ont été aménagés. D'autres le seront encore. Une réflexion est également en cours afin de trouver une solution qui permette de réduire la vitesse de circulation dans Saint-Pabu. Envisager une zone de circulation à 30 km/h est une piste. Reste à savoir dans quel secteur...

Cheminement doux
voie ou passage non accessible aux véhicules motorisés



ZONE

30

Souvent appliquée dans les endroits très fréquentés par les piétons, la zone 30 commence au panneau d'entrée de zone et s'applique dans toutes les rues adjacentes jusqu'au panneau de sortie de zone.

FIN DE ZONE

30



Je préfère

- la proposition n°1
- la proposition n°2
- pas de zone 30
- ma proposition (à gauche)

Colorez en rouge sur cette carte les zones que vous souhaiteriez voir en circulation à 30 km/h.

Puis faites parvenir ce feuillet en mairie, soit en format papier, soit par courriel mairie@saint-pabu.bzh

Ce feuillet est également disponible en mairie et sur le site de la commune www.saint-pabu.bzh dans la rubrique "Actualités".